

Bulletin provincial



N° 01

2021

27 JANVIER 2021

EXAMENS PROVINCIAUX

OBJET : *constitution, sur examen d'aptitudes, d'une réserve de recrutement de personnel ouvrier de niveau D4 : ouvrier qualifié agricole trayeur pour le Centre pour la recherche, l'économie et la promotion agricole (CREPA) (M-F-X)*

Recrutement

1. Conditions de participation :

1.1 Conditions générales de participation :

- Jouir des droits civils et politiques ;
- Etre d'une conduite répondant aux exigences de la fonction.

1.2 Conditions particulières d'accès :

- Posséder un titre ou un certificat de l'enseignement secondaire supérieur en rapport avec la fonction à exercer.

Remarques :

Afin d'éviter la surqualification, les candidat(e)s ne peuvent participer qu'aux examens de recrutement dont le niveau correspond au diplôme le plus élevé qu'ils/elles possèdent.

Toute personne présentant un handicap peut demander des aménagements raisonnables de la procédure de recrutement. Au moment de son inscription à l'examen, elle doit absolument contacter le Service des Examens par téléphone ou par email (voir point n°5). Une analyse des difficultés rencontrées sera opérée de façon à trouver des solutions qui pourraient aider à les surmonter.

2. Profil de fonction :

La Province de Hainaut est depuis toujours soucieuse de son agriculture. C'est ainsi que les services agricoles provinciaux, réunis en une seule institution, HDT-CREPA (Hainaut Développement Territorial - Centre pour la Recherche, l'Économie et la Promotion Agricole) offrent à tous les Hennuyers un large éventail de prestations. Le CREPA est actif à travers ses missions telles que la promotion de l'image de marque de l'agriculture du Hainaut, de ses produits, la promotion et le développement des savoir-faire agroalimentaires du Hainaut. Dans ce cadre, la ferme expérimentale et pédagogique entretient un cheptel bovin et caprin. Tout en faisant preuve d'une certaine autonomie, en respectant les règles et les procédures établies, de façon organisée et structurée, l'ouvrier qualifié D4 agricole trayeur aura donc une série de missions afin de contribuer aux objectifs.

✓ Descriptif activités/compétences en lien avec la fonction (liste non-exhaustive)

Compétences transversales au niveau des agents provinciaux :

- Connaître l'institution provinciale ;
- Utiliser et respecter les ressources mises à disposition (matériel, ...) ;
- Maintenir à jour ses compétences ;
- Respecter les règles de déontologie, d'éthique et les limites professionnelles ;
- Collaborer à la gestion de l'information et de la communication au sein de l'institution ;
- Gérer les relations avec les usagers internes / externes ;
- Organiser son temps efficacement ;
- S'adapter à son environnement de travail.

Compétences spécifiques attendues pour la fonction à exercer :

- Les soins quotidiens aux bovins et aux caprins ;
- La surveillance vétérinaire de 1^{er} niveau ;
- La traite des vaches ;
- Le repérage des chaleurs ;
- L'insémination ;
- L'évacuation des effluents d'élevage ;
- L'entretien et le nettoyage des machines agricoles liées à nos activités de production et d'élevage ;
- La réalisation des travaux agricoles ;
- L'entretien des clôtures, barrières et abreuvoirs ;
- L'assistance aux collègues lorsque nécessaire ;
- Etc.

1. Déroulement des épreuves et programme des matières :

Une 1^{ère} *épreuve écrite générale et éliminatoire* portant sur les différentes compétences reprises ci-dessus et en lien avec le programme des matières ci-dessous.

Programme des matières :

- Connaissance de l'Institution provinciale (www.hainaut.be) ;
- Maîtrise de la langue française et raisonnement logique
- Connaissance générale sur :
 - L'organisation du travail ;
 - Les règles de sécurité liées au métier ;
 - La surveillance des animaux ;
 - Les soins journaliers des animaux ;
 - Les soins et traitements spécifiques des animaux ;
 - Les interventions possibles sur un animal, un lot d'animaux ;
 - Le suivi journalier des outils, machines et du matériel d'élevage ;
 - La maintenance de premier niveau des outils et machines d'élevage ;
 - Les réparations élémentaires des outils et machines d'élevage ;
 - L'application des prescriptions en matière de sécurité, d'hygiène, d'ergonomie, d'organisation du travail et de protection de l'environnement ;
 - Etc.

Une 2^{ème} *épreuve orale spécifique* qui consiste en un entretien à « bâtons rompus » avec les membres du jury. Celle-ci est destinée à apprécier la motivation, les compétences et le profil du candidat à répondre aux exigences de la fonction à exercer telle qu'elle est présentée dans cet appel à candidature.

Pour réussir l'examen et être intégré(e) dans la réserve de recrutement, le/la candidat(e) doit obtenir 60% minimum des points à l'épreuve écrite et être déclaré(e) apte à exercer la fonction suite à l'épreuve orale.

Remarque :

Les jurys seront composés de représentants issus des institutions provinciales et/ou des experts externes. Conformément à l'article 5 du règlement des examens provinciaux, selon les nécessités, le nombre de membres de ces différents jurys pourra être réduit ou augmenté et un ou plusieurs d'entre eux remplacés par des personnalités particulièrement qualifiées en raison de leurs compétences ou de leur spécialisation.

1. Rémunération annuelle brute (non indexée) :

Niveau D4 : MIN : 15.022,35 € MAX : 22.902,96 €

Traitement annuel brut, à calculer sur base de l'index 1.7410, pécule et allocations réglementaires non comprises, avec la possibilité de valoriser l'ancienneté acquise dans le secteur privé (10 années maximum) et dans le secteur public (prise en compte de toutes les années). Perspectives de nomination et d'évolution de carrière.

2. Dépôt des candidatures :

Les candidats voudront bien adresser obligatoirement leur fiche d'inscription complétée et accompagnée d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae (CV) actualisé, d'une copie du plus haut diplôme, d'une photocopie recto-verso de la carte d'identité au Service des Examens (Delta-Hainaut, Avenue du Général de Gaulle 102, 7000 Mons), pour le 14 février 2021 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.

Pour toute information complémentaire, contactez le Service des Examens :

065/ 38 24 58 ou 065/ 38 24 41 ou examens.province@hainaut.be

NB : si vous utilisez cette adresse email pour poser une question, merci de préciser la mention suivante au niveau de l'objet de votre message : « Examen D4 ouvrier trayeur : votre question ».

Exemple : « Examen D4 ouvrier trayeur : document manquant ».

3. Remarques particulières :

Aucun échange de correspondance n'aura lieu entre le dépôt des candidatures et la convocation aux épreuves, sauf pour les candidat(e)s qui ne réunissent pas les conditions requises pour l'admission à l'examen et qui seront informé(e)s du motif du refus.

Lorsque son inscription est valide, chaque candidat(e) recevra sa convocation par voie postale. Toutes les convocations sont envoyées en même temps. Il vous est possible de savoir quand celles-ci ont été diffusées en visitant régulièrement le site internet www.hainaut.be (Rubrique « La Province », Onglet « Examens de recrutement »). Si le/la candidat(e) n'a rien reçu alors que la diffusion est annoncée en ligne, il/elle doit contacter de toute urgence le Service des Examens. Il en va de même au niveau de la réception de sa convocation, chaque candidat(e) doit vérifier que celle-ci correspond bien à l'examen auquel il/elle s'est inscrit(e). En cas de problème, le/la candidat(e) doit se manifester auprès du Service des Examens au plus tard 1 semaine avant l'examen. Passé ce délai, son inscription est annulée.

La durée de validité de la réserve de recrutement constituée à l'issue de ces examens est fixée à deux ans et peut être prorogée au maximum d'un terme égal.

Les lauréat(e)s ayant participé indûment aux épreuves d'aptitudes ne pourront être inscrit(e)s dans la réserve de recrutement.

En cas de recrutement, le/la lauréat(e) devra produire des documents tels qu'un extrait d'acte de naissance timbré, un extrait de casier judiciaire, une copie du diplôme requis (sur base de l'original à présenter lors de la signature du contrat), etc.

Si ces documents révèlent que les conditions nécessaires ne sont pas réunies à ce moment, le/la lauréat(e) ne pourra se prévaloir d'avoir participé aux épreuves d'aptitudes.

Le 25/01/2021

Le Directeur général provincial,
(s) S. UYSTPRUYST

FICHE D'INSCRIPTION A l'examen :
CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT
DE PERSONNEL OUVRIER DU NIVEAU D4 (M-F-X) POUR LE CREPA

REMARQUE PREALABLE : l'inscription ne vaut que si cette fiche d'inscription est complétée et accompagnée des documents requis au point n°5.

Je soussigné(e), (NOM, Prénom) :

domicilié(e) (adresse complète) :

.....

Tél. :/..... Gsm :/.....

E-mail :

sollicite l'inscription à l'examen de recrutement :

Je m'inscris à l'examen précité (je présenterai l'épreuve écrite et en cas de réussite de celle-ci, je passerai l'épreuve orale).

Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD) :

Dans le cadre des activités liées aux examens provinciaux, une politique de confidentialité par rapport à vos données personnelles est mise en place. Celle-ci est présentée en annexe 1.

Pour toute information relative à ces activités, veuillez vous adresser au Service des Examens par courrier (Avenue du Général de Gaulle n°102 à 7000 Mons) ou par email (examens.province@hainaut.be).

J'ai pris connaissance de la politique de confidentialité en annexe 1 (cochez la case) :

OUI

DATE :

SIGNATURE :